

Image not found or type unknown



## DUREE LEGALE DES CONGES PAYES

Par **abz92**, le **11/03/2014** à **12:40**

Bonjour

j'aimerais avoir des renseignements au sujet des CP, voilà mon entreprise est en RJ, comme il n'y a pas de travail, l'employeur met le personnel en CP.  
jusqu'à combien jour peut il imposer alors que les vacances d'été approchent et que bien sur les salariés veulent des CP en été.  
en vous remerciant

Par **P.M.**, le **11/03/2014** à **13:32**

Bonjour,

S'il y a lieu l'employeur peut mettre les salariés en chômage partiel après accord de l'autorité administrative mais ne peut pas les obliger à prendre des congés payés par anticipation...